

## PUBLIC VISÉ

Cette formation s'adresse aux établissements ESPIC, Privés non lucratif, fondations ou encore associations souhaitant connaître le régime juridique applicable à leur procédures d'achats, dans le cadre de l'ordonnance du 23 juillet 2015

---

## PRÉ-REQUIS

- Techniques : absence de pré-requis
- Connaissances spécifiques : absence de pré-requis

---

## OBJECTIFS

Décrypter les nouvelles règles de passation et d'exécution des marchés :

- Déterminer le régime juridique applicable à la structure au regard de la notion de pouvoir adjudicateur
- Connaître les règles de passation des marchés
- Identifier les risques juridiques
- Définir une politique Achats
- Découvrir les nouvelles procédures

---

## CONTENU

### Présentation synthétique des textes qui gouvernent l'achat

- L'ordonnance du 23 juillet 2015
- Le décret du 25 mars 2016

### Les différents types d'acheteurs

- La notion de « pouvoir adjudicateur » pour les structures de droit privé
- Les Groupements de commandes
- Les centrales d'achats et centrales de référencement
- Le cas des Associations multi-sites

### La détermination du choix de la procédure applicable

- Le calcul des seuils et la définition des besoins
- Les modalités de publicité et de mise en concurrence : le JOUE, les autres supports et les délais

### Les principales procédures de marchés publics

- L'appel d'offres
- Les MAPA
- La procédure concurrentielle avec négociation
- Le dialogue compétitif
- Les marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence

### La sélection des candidatures et des offres

- Les documents exigibles des candidats
- La pondération des critères de choix et les sous critères
- Le classement des offres et le choix du titulaire

### La prévention des litiges et l'information des candidats évincés

- L'information des candidats non retenus en MAPA et en procédure formalisée
- La communication des motifs de rejet de l'offre
- Les documents communicables aux candidats évincés

---

### MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La salle de formation est équipée de tout le confort nécessaire pour rendre la formation agréable. Afin que vous puissiez bénéficier des meilleures conditions d'apprentissage, nous limitons le nombre de participants par session, et nous mettons toujours en avant des cas pratiques et mises en situation.

---

### ÉVALUATION ET SANCTION

La formation est évaluée par le biais d'une fiche d'évaluation qui porte à la fois sur les aspects organisationnel, méthodologique et pédagogique de la formation ainsi que sur la réponse aux attentes des stagiaires.

La formation est également sanctionnée par une attestation individuelle de formation.

---

### QUALITÉ DU FORMATEUR

- **Avocat expert en droit public des affaires**

Avocat au Barreau de Paris depuis 20 ans, également formateur agréé, il anime de nombreuses formations et conférences dans le domaine des contrats public.

Docteur en droit et diplômé de l'IDPA (Institut de Droit Public des Affaires), il intervient principalement dans le domaine du droit public au bénéfice d'établissements public de santé.

Il rédige régulièrement des articles dans diverses revues juridiques, et est l'auteur de plusieurs ouvrages consacrés aux achats et au droit des marchés publics.

Il exerce également son expertise dans les domaines du droit des contrats publics, DSP et concessions, propriété publique et droit de la domanialité, coopération hospitalière.

---

### DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- **Durée de la formation** : 7 heures soit 1 journée
- **Horaires de la formation** : 9h00-12h30 puis 14h00-17h30
- **Code** : HPT
- **Lieu** : dans les locaux de l'organisme ou dans les nôtres
- **Organisation** : formation réalisable en présentiel
- **Nombre de stagiaires** : 10 participants au maximum

---

### CONTACT

☎ tél. : 01 79 06 77 00

✉ email : [formations@achatpublic.com](mailto:formations@achatpublic.com)

📄 formulaire : <http://formations.achatpublic.com/nous-contacter>

🌐 site web : <http://formations.achatpublic.com/acheteurs/>